



## Conférence de Presse 3. Mai 2016

### **«En faveur du service public»: l'initiative est contre-productive et dangereuse**

Au premier abord, la situation semble paradoxale. Au pays du service public, les initiants cherchent en vain des alliés pour soutenir l'initiative «En faveur du service public». Les associations et les partis s'opposent à l'initiative. Daniel Münger et Giorgio Pardini, responsables de La Poste et de Swisscom chez syndicom, arrivent tous deux à la conclusion qu'elle rate sa cible. Son acceptation augmenterait encore la pression à privatiser, en particulier les parties d'entreprise les plus profitables de La Poste et de Swisscom. De plus, l'initiative menace l'évolution salariale de tous les employé-e-s dans ces deux entreprises.

Cette interprétation découle de deux dispositions du texte de l'initiative. D'un côté, la délimitation exacte exigée entre la desserte de base et les autres prestations. De l'autre, l'interdiction de bénéfice prônée dans la desserte de base. Ensemble, ces deux dispositions auraient des conséquences dévastatrices pour La Poste et Swisscom. Il est important de comprendre que la desserte de base et le service public ne peuvent pas être mis sur un pied d'égalité. Alors que la desserte de base est interprétée de manière étroite, le service public s'étend bien au-delà du service universel. Prenons La Poste comme exemple. La desserte de base englobe ici le monopole encore existant sur les lettres, le trafic des paiements et le réseau des offices de poste. Si l'on prend les dispositions légales de la desserte de base comme référence, La Poste remplit de justesse son mandat légal. Sa devise: des points d'accès au lieu d'offices de poste. En tant que syndicat, nous ne nous contentons pas de points d'accès de la part d'une entreprise du service public. Nous exigeons de La Poste qu'elle offre un service de qualité et assume sa responsabilité sociale. Dans cette discussion politique, l'initiative ne nous permet pas d'avancer. Elle mise sur la délimitation légale de la desserte de base, soutenue par un Parlement à majorité bourgeoise. Le concept de desserte de base risque ainsi d'être interprété encore plus étroitement et de favoriser un démantèlement du service public. Swisscom, qui assure sans difficulté la desserte de base, est menacée du même sort. L'entreprise investit régulièrement dans les prestations et la modernisation du réseau et se positionne donc comme une pionnière de l'innovation. Ici aussi, syndicom exige que Swisscom offre plus que la simple desserte de base. Par exemple, un accès plus libre et plus abordable aux nouvelles technologies et aux nouveaux standards. Le G5 est la prochaine étape technologique.

### **Un éclatement au lieu du subventionnement croisé**

L'interdiction du subventionnement croisé est très controversée. La question de savoir si l'initiative permettra toujours des subventionnements croisés est contestée juridiquement et on ne peut donc pas y répondre de manière définitive. Une chose est claire: si le subventionnement croisé ne devait plus être possible, le service public serait remis en question, notamment dans les régions périphériques. Les initiants sont prêts à prendre ce risque.

Pour Swisscom et La Poste, un autre scénario est encore plus dangereux. L'interdiction explicite de bénéfice, couplée à la question de la desserte de base, constitue une combinaison dangereuse. Aujourd'hui déjà, les partis bourgeois s'en prennent aux bénéfices de La Poste et de Swisscom, dont ils cherchent à limiter les activités. Ainsi, l'UDC et le PLR ont déposé une motion à travers Natalie Rickli et Ruedi Noser, qui exige la privatisation de Swisscom. Pour

Giorgio Pardini, «les adeptes de la privatisation s'intéressent peu à la desserte de base, donc à l'infrastructure, mais bien plus aux produits et aux prestations profitables proposés par Swisscom.» Une interdiction de bénéfice renforcerait les tendances à la privatisation. Car imposer une interdiction de bénéfice chez Swisscom n'est pas possible aujourd'hui. Pour rappel: 49% du capital-actions est détenu par des personnes privées. Il en résulterait un éclatement inévitable de Swisscom. La desserte de base, peu rentable, serait interdite de bénéfice, alors que les parties d'entreprise profitables de grande envergure pourraient générer des bénéfices et des dividendes élevés pour les actionnaires.

Aujourd'hui, la Confédération profite des bénéfices de La Poste et de Swisscom en tant qu'actionnaire. Près de 600 millions de francs alimentent chaque année le budget de la Confédération. Si ces 600 millions disparaissent, le Parlement voudra économiser. Dans les domaines de la santé, de la formation, de l'aide au développement, et non pas dans le militaire ou l'agriculture. Les exemples sont suffisamment nombreux.

Le risque de démantèlement des prestations et/ou d'augmentation des prix de la desserte de base en cas d'acceptation de l'initiative, redouté par Daniel Münger et Giorgio Pardini, est aussi lié à la menace d'éclatement. Chez Swisscom, des investissements élevés, qui garantissent le développement du réseau, sont nécessaires. Si les parties rentables étaient privatisées, il faudrait accepter des concessions en matière de développement du réseau ou augmenter les prix dans la desserte de base. Car les investissements devraient être financés malgré tout.

A La Poste, les conséquences seraient pires. La desserte de base subit ici une pression économique encore plus forte. En cas de privatisation des parties d'entreprise les plus profitables, les offices de poste seraient supprimés à un rythme encore plus rapide. Les initiants ne veulent pas un tel démantèlement du service public.

### **Salaires des managers**

La rémunération exorbitante des managers à La Poste et chez Swisscom déplaît aussi à syndicom. Il est choquant que Madame Ruoff (CEO Poste) gagne deux fois plus que sa cheffe, la conseillère fédérale Doris Leuthard. Mais sur ce point, l'initiative va bien au-delà du but visé. Le texte de l'initiative plafonne les salaires de tous les salarié-e-s. Par conséquent, ce serait le Parlement qui déciderait des salaires à La Poste et chez Swisscom. En tant que syndicat, syndicom ne peut pas déléguer cette tâche au Parlement. Nous menons des négociations salariales avec succès à La Poste et chez Swisscom. Ces dernières années, nous avons même atteint une meilleure évolution salariale qu'à la Confédération. Le danger de la privatisation aurait des conséquences catastrophiques. Les parties d'entreprise de la desserte de base restées auprès de la Confédération subiraient une pression économique considérable, qui aurait un impact sur les salaires et les conditions de travail. D'où une lutte autour des conditions de travail et des emplois. Dans les parties d'entreprise externalisées, l'obligation de mener des négociations salariales ou de reconduire des CCT serait supprimée. Ici aussi, les salaires et les conditions de travail seraient mis en péril.

### **Renseignements**

Daniel Münger, Responsable secteur logistique, 079 215 49 33  
Christian Capacoel, porte-parole, 078 847 18 45

